

**AU TRAVAIL COMME DANS LA VIE,
SEXISME ET VIOLENCE, ÇA
SUFFIT !**

**Au travail, dans les transports,
dans la vie, toutes les femmes ont
déjà été témoins ou victimes de
propos, comportements sexistes voir
violents. Cela ne peut plus durer !
Agissons pour construire une
société égalitaire, non violente et
non sexiste !**



POUR LA **RÉUNION**
AVEC LE CLIENT,

TU PRÉPARES
MICHEL, LE DOSSIER...



**25/11 JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**

1 – REFUSONS LE « SEXISME AU QUOTIDIEN »

Volontaires ou plus souvent issus de stéréotypes et préjugés véhiculés par les hommes comme par les femmes, les propos sexistes ont pour conséquence d'entretenir la différenciation et la hiérarchie des sexes. Ils conduisent à nier le professionnalisme des femmes en les considérant d'abord comme des femmes avant de les traiter comme des collègues.

Quelques exemples :

- Les commentaires sur le physique ou la tenue des femmes, qui n'ont rien à faire dans un cadre professionnel ;
- Les « blagues » graveleuses qui instaurent un climat pesant et malsain ;
- Les femmes en responsabilité à qui on fait des remarques que l'on ne ferait pas à des hommes (« autoritaires », « hystériques », « pro-motion canapé »...).

LA CGT PROPOSE :

- **Exiger que le règlement intérieur de l'entreprise ou de l'administration définisse le sexisme et bannisse les comportements et propos sexistes, comme ceux racistes et homophobes.**
- **Mettre en place une formation des managers et personnels en-cadrants.**
- **Les images dégradantes, calendriers, fonds d'écran... qui font des femmes des objets sexuels doivent être bannies des lieux de travail.**

2 – LUTTER CONTRE LES VIOLENCES

Chaque année, des milliers de femmes sont victimes de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle (comme une main aux fesses par exemple), ou encore de viol sur leur lieu de travail. L'employeur a l'obligation de garantir la santé et la

sécurité des salarié-e-s, il est donc de sa responsabilité d'empêcher que des salarié-e-s en soient victimes sur leur lieu de travail. Les victimes ou témoins ne peuvent subir de représailles, les agresseurs doivent être sanctionnés.

25/11 : **JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

La CGT se bat avec la Confédération syndicale internationale, qui rassemble la majorité des syndicats du monde, pour obtenir une norme OIT contre les violences sexistes et sexuelles. Cette norme, à valeur contraignante, permettrait de protéger toutes les femmes du monde contre la violence

□

LA CGT PROPOSE :

- Mise en place d'un lieu d'accueil et d'une procédure de signalement garantissant la confidentialité et la rapidité de réponse ; □
- Pour les femmes victimes de violence de la part de personnes extérieures (clients, usagers, patients...) prise en charge des frais de justice par l'employeur qui doit se porter partie intervenante, changement immédiat de poste pour ne plus être en contact avec l'agresseur ; □
- Sanction des agresseurs ; □
- Mise en place d'une éducation non sexiste et de campagnes contre les stéréotypes.

LES CHIFFRES :

AU TRAVAIL :

- **5%** des viols et **25%** des agressions sexuelles ont lieu sur les lieux de travail ;
- **1** femme sur **5** aurait été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle ;
- **80%** des femmes salariées considèrent que dans le

travail, les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes.

DANS LA VIE :

- **1** femme meurt tous les **2** à **3** jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint ;
- Toutes les **7** minutes, **1** femme est violée en France.

3 – PROTÉGER LES VICTIMES

Commises sur le lieu de travail ou dans le cadre privé, les violences contre les femmes ont de graves conséquences physiques et psychiques et peuvent entraîner de l'absentéisme, des difficultés de concentration, des sautes d'humeur... Souvent, pour les femmes victimes, c'est la double peine : après les violences, la perte du boulot. Il est donc indispensable de les protéger pour garantir leur droit au travail.

LA CGT PROPOSE :

- Protéger et accompagner les salariées victimes de violences conjugales ou de violences au travail : garantir le maintien dans l'emploi et la mise hors danger (mutation, changement de poste, réduction ou réorganisation du travail, possibilité de démissionner sans préavis ou de suspendre leur contrat de travail en bénéficiant d'allocations). Éviction du conjoint ou ex-conjoint violent s'il travaille sur le même lieu que la victime ;
- Faciliter l'accès au logement et à l'emploi pour les femmes victimes de violences ;
- Renforcer les lieux d'accueil dans les commissariats et la formation des personnels (police-justice et santé), renforcer les moyens des associations.

Non à la loi du silence!

Si vous êtes victimes ou témoins de violence sexiste – ne restez pas seule, parlez en : Au délégué-e du personnel, à un-e élu-e CHSCT ou à un-e militant-e CGT qui pourront vous aider ou vous accompagner ; Appelez le 3919 (appel gratuit et anonyme) ; À des associations spécialisées – voir la liste sur – stop-violences-femmes.gouv.fr

Télécharger le tract

La CGT publie un guide contre les violences sexistes et sexuelles

Malgré des avancées sur les droits des femmes, on observe des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes au travail comme dans la vie.

Les violences contre les femmes sont au coeur de ces inégalités et des processus de domination. Elles prennent de multiples formes : psychologiques, verbales, économiques, physiques ou sexuelles.

Les violences sont sous-évaluées car celles-ci sont sous-déclarées.

Peu de femmes en effet portent plainte. C'est pourtant une réalité massive : une femme sur 10 en est victime chaque année, une sur 3 au cours de sa vie.

Au travail, dans les transports ou à la CGT, les femmes ont toutes des anecdotes personnelles sur le sexisme. Entre propos graveleux, attouchements dans les transports publics et meurtre, les degrés de gravité sont divers mais tous ces actes relèvent du même système de domination, d'emprise, de violence, et le passage d'un niveau à l'autre peut se faire graduellement, dans ce que l'on nomme un « continuum ».

C'est un phénomène social grave qui reste tabou et autour duquel il y a un enjeu sociétal.

Construire une société égalitaire suppose d'agir aussi bien contre les inégalités au travail que pour faire cesser les violences. Comme c'est indiqué dans ses statuts, la CGT lutte contre tout système de domination et contre toutes les discriminations.

Ce guide est un outil pour combattre les violences sexistes et sexuelles.

Guide « Combattre les violences sexistes et sexuelles »

Publish at Calameo